



MUNICIPALITE DE GLAND

Préavis municipal n° 41 relatif à la construction de 2 nouveaux courts de tennis au centre sportif « En Bord ».

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Préambule

Actuellement le Tennis Club de Gland compte 880 membres actifs dont près de la moitié sont des juniors. Il dispose pour pratiquer ses activités des terrains suivants situés dans le périmètre du centre sportif « En Bord » :

- 6 courts extérieurs en revêtement synthétique ;
- 3 courts intérieurs dans la halle de tennis inaugurée en 2005.

Pour ces 9 courts, le ratio d'occupation est donc d'un court pour 98 membres du club. Or, selon la recommandation de l'école fédérale de sport de Macolin, les besoins en la matière définissent une densité idéale de 30 joueurs par court. Cependant, la municipalité ne peut en aucun cas retenir ce ratio..

On peut aussi évaluer le besoin par une approximation qui est généralement de 1 court pour 1'000 habitants. Le Tennis Club de Gland dispose toutefois d'un taux de membres plus élevé qu'ailleurs puisque les 880 membres représentent 8% de la population glandoise alors que la moyenne est située entre 4 et 5%.

En outre, depuis 5 ans, la proportion de joueurs a sensiblement augmenté au sein du club, ce qui provoque une saturation des courts aux heures de pointe. En effet, à part les terrains réservés par les membres individuels, un nombre impressionnant de cours de tennis et d'activités sportives diverses sont organisés, à savoir :

- environ 320 juniors (300 en hiver sur 22 semaines et 350 en été sur 16 semaines) suivent les cours hebdomadaires. En y ajoutant les stages, on peut estimer à plus de 400 par année le nombre d'enfants qui fréquentent ces cours et à environ 500 celui de l'ensemble des juniors qui utilisent régulièrement les installations (une centaine étant membres sans suivre les cours) ;
- les cours juniors représentent une moyenne de 75 heures par semaine pendant 38 semaines par année. A cela s'ajoutent 13 semaines de stage dont 7 multisports avec une vingtaine d'enfants sur 4 courts de 9h00 à 16h00 et environ 10 heures de cours privés donnés chaque semaine de l'année par les professeurs ;
- seule la semaine de Noël est libre de cours, mais occupée par un grand tournoi destiné aux juniors (125 inscriptions en 2006) ;

- 11 tournois officiels Swiss-tennis ont lieu sur l'année et se jouent sur 38 jours (généralement les week-ends) ;
- la période la plus « noire » se situe de mi-avril à mi-juillet (soit la moitié de la saison d'été). Entraînements des équipes Interclubs du lundi au jeudi chaque soir de 19h30 à 22h00 sur 4 terrains et matches les week-ends. Suivent les Interclubs juniors et plusieurs tournois (Challenge Nissan, Michel Erb, Wilson tour) ;
- pendant ces trois mois, il ne reste que 2 terrains extérieurs à disposition des membres la semaine entre 15h30 et 22h00 et presque chaque week-end ;
- les terrains sont impraticables pour les membres la deuxième semaine de juillet pendant laquelle les 9 courts sont pris par les stages et le Wilson tour.

Afin de pallier à cette problématique, la municipalité souhaite donc compléter l'offre actuelle en réalisant deux courts de tennis extérieurs supplémentaires.

Descriptif du projet

Le projet proposé par la municipalité prévoit la réalisation de deux courts supplémentaires disposés dans la prolongation des 6 courts extérieurs déjà existants (voir plan joint en annexe). Ces courts seraient recouverts d'un revêtement synthétique identique à celui des courts voisins.

Leur implantation ne nécessite pas de modification à la Piste Vita dont le tracé tenait déjà compte de cette éventualité.

En outre, il est prévu de réorganiser l'espace entre les courts n°2 et 5 de même qu'entre le 4 et le futur n°7 en y aménageant un gradin qui permettra aux nombreuses personnes venant encourager leur favori d'assister aux échanges avec plus de proximité que celle qu'offre le seul gradin situé vis-à-vis du court n°1.

Il est également prévu d'installer un éclairage pour pouvoir utiliser ces terrains en nocturne, de façon identique aux 6 autres courts. Deux mâts supplémentaires devront donc être érigés pour le terrain n°8, alors que le n°7 sera éclairé par deux projecteurs supplémentaires à fixer sur les mâts existants du terrain n°4.

Finalement, un cheminement piétonnier sera aménagé pour pouvoir accéder à ces nouveaux équipements sportifs depuis les nouveaux vestiaires situés dans la halle couverte.

Coût des travaux

Basé sur des devis d'entreprises, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

Construction de 2 courts comprenant les travaux de terrassement, canalisations, infrastructure et mise en place du revêtement synthétique	330'000.-
---	-----------

Réalisation d'un nouveau gradin entre les courts 2 et 5 ainsi que 4 et 7	52'000.-
Aménagement de nouveaux cheminements piétonniers	10'000.-
Eclairage des courts	45'000.-
Frais d'étude et de mise à l'enquête	3'000.-
Divers et imprévus (env. 5 %)	22'000.-
Montant total HT	462'000.-
T.V.A. 7,6 % arrondi à	35'000.-
Montant total TTC	497'000.-

Remarque: aucun montant n'est inscrit pour les honoraires, notre service technique communal s'occupant de l'étude et du suivi des travaux de ce projet

Subventions

En principe, les installations destinées à améliorer l'infrastructure sportive, construites et financées par les pouvoirs publics, par des sociétés sportives ou par des institutions d'utilité publique ne poursuivant aucun but lucratif peuvent faire l'objet d'un subside de la part du Fonds du sport (Ex-Sport-Toto) pour autant qu'elles répondent aux buts fixés par ladite société.

Ainsi, ce projet de nouveaux courts de tennis répondant aux critères demandés, la municipalité va déposer dans les meilleurs délais un dossier auprès des instances concernées afin de pouvoir bénéficier d'un tel subside.

Pour ce genre de réalisations, ce sont approximativement entre 25 et 30% du montant des travaux qui pourraient être subventionnés. Toutefois, cette somme n'a pas été prise en considération dans le calcul des coûts du présent préavis, étant donné que la subvention ne sera octroyée qu'au terme des travaux et sur présentation du décompte final.

Procédure

Ce projet de réalisation de 2 courts de tennis supplémentaires au centre sportif « En Bord » devra faire l'objet d'une mise à l'enquête publique pendant une durée de 30 jours. A l'issue de celle-ci, un permis de construire pourra être délivré par la municipalité.

Financement

Le financement de cette réalisation pourrait être assuré, le cas échéant, par les disponibilités de la bourse communale. Toutefois, nous sollicitons conjointement à la présente demande de crédit, l'autorisation de contracter un emprunt de 497'000 fr. aux conditions les plus favorables.

Amortissement

Le montant utilisé sera amorti sur une période de 30 ans, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes. Sur la base d'un taux d'intérêt de 3,8%, nos charges financières pourraient s'élever la première année à 35'453 francs (intérêts : 18'886 francs et amortissements 16'567 francs).

Le tableau récapitulatif joint en annexe au présent préavis permet de vérifier que cet emprunt entre dans le cadre du plafond d'endettement ratifié par le Conseil communal.

Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation de ces deux nouveaux courts de tennis seront assumés de la même façon que pour les 6 autres courts extérieurs, soit :

- les frais d'entretien, de réfection, de renouvellement des installations sportives sont assurés par le Tennis Club, à ses frais exclusifs ;
- le Tennis Club s'engage à maintenir ces installations sportives en parfait état ;
- les frais d'éclairage des installations sportives sont à la charge du Tennis Club ;
- l'eau est fournie gratuitement au Tennis Club par la Ville de Gland.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL

- | | |
|-------------|--|
| vu | - le préavis municipal n°41 relatif à la construction de 2 nouveaux courts de tennis au centre sportif « En Bord » ; |
| ouï | - le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet ; |
| ouï | - le rapport de la commission des finances ; |
| considérant | - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ; |

d é c i d e

- I. - d'accorder le crédit de Fr. 497'000.00 et d'autoriser la municipalité à entreprendre ces travaux ;
- II. - d'autoriser la municipalité à emprunter la somme de Fr. 497'000.00 ;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

G. Cretegny

D. Gaiani

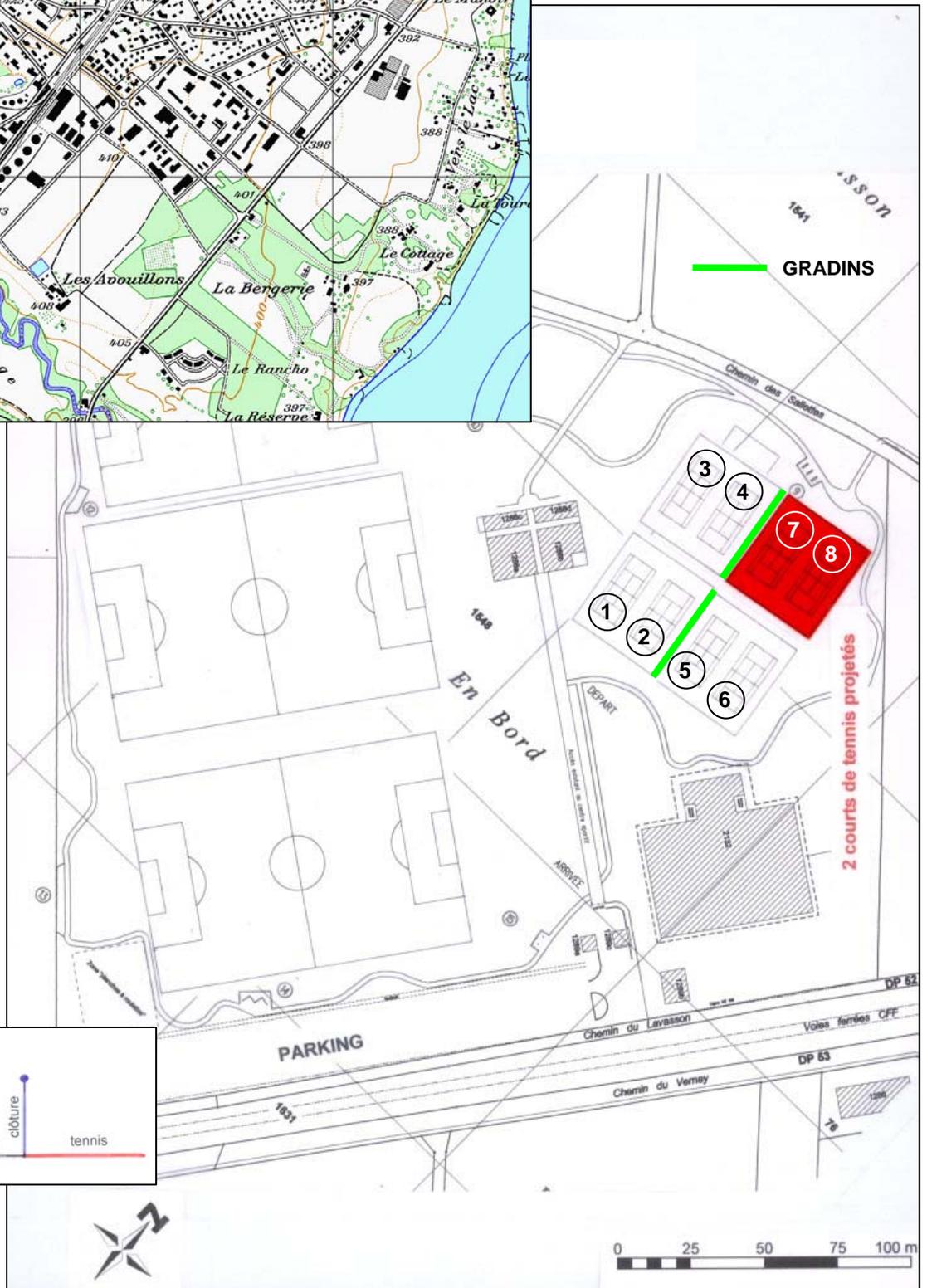
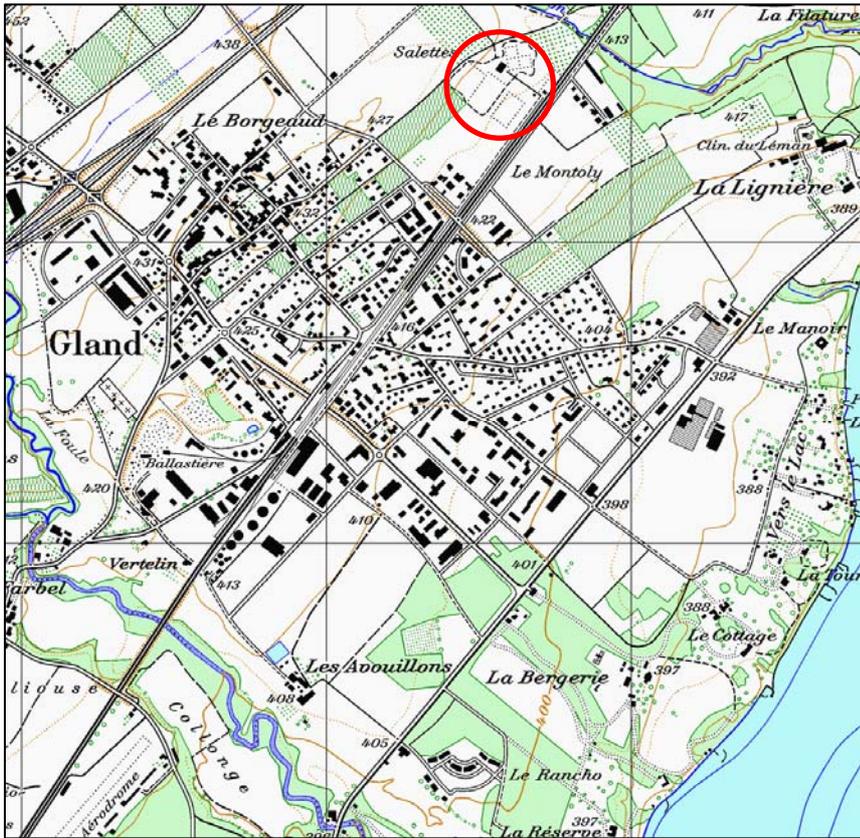
Personne responsable : M. Daniel Collaud, municipal.

Annexes : plan de situation du projet
tableau plafond d'endettement

Gland, le 3 décembre 2007.

ANNEXE I – Préavis n°41

PLAN DE SITUATION DES 2 COURTS PROJETES AU CENTRE SPORTIF « EN BORD »



PROFIL-TYPE GRADINS :

